

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE



Séance du 26 septembre 2024 à 19 heures 00 minutes  
MAIRIE DE CHALEINS

**Présents :**

M. ANSoud Patrice, M. BEROUD Jean-Philippe, M. FLANDIN Raymond, M. GOIFFON Christian, Mme JAMBON Michelle, M. KNOEPFLI Gilles, Mme LEONET Véronique, M. MOLINES Lucien, Mme SALVETTI Catherine, M. SANTIAGO Marc-Antoine, Mme SEZNEC Nolwen

**Procuration(s) :**

Mme GIRAUD Sylvianne donne pouvoir à M. KNOEPFLI Gilles, Mme DEMAUX Stéphanie donne pouvoir à Mme SALVETTI Catherine, M. LARUE Gilles donne pouvoir à Mme JAMBON Michelle, Mme LORON Gisèle donne pouvoir à M. GOIFFON Christian

**Excusé(s) :**

Mme DEMAUX Stéphanie, Mme GIRAUD Sylvianne, M. LARUE Gilles, Mme LORON Gisèle

**Secrétaire de séance :** Mme SALVETTI Catherine

**Président de séance :** M. MOLINES Lucien

**1 - Adoption procès-verbal du 25 juillet 2024**

Après lecture du procès-verbal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 25 juillet 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

**2 - Communauté de Communes Val de Saône Centre - Attribution de fonds de concours d'investissement 2024**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre, réuni en séance du 02 juillet dernier, a décidé d'attribuer à la commune de Chaleins, un fonds de concours d'investissement d'un montant de 15 000 euros maximum en vue de participer au financement des travaux de création d'une 9<sup>ème</sup> classe.

Conformément au règlement communautaire du fonds de concours, il convient de faire délibérer le Conseil Municipal afin d'accepter cette subvention;

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la subvention du fonds de concours d'investissement relatif au financement de travaux de création d'une 9<sup>ème</sup> classe, pour un montant de 15 000 euros maximum.
- d'autoriser M le Maire à signer tous les actes y afférant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

### 3- Création d'un poste d'adjoint d'animation (année scolaire 2024/2025)

M le Maire propose de créer un poste complémentaire non permanent d'adjoint d'animation pour 8 heures hebdomadaires pendant la période scolaire dans le cadre de la surveillance de la cour d'école. Ce poste est créé pour l'année scolaire 2024/2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

### 4 - Communauté de Communes Val de Saône Centre

#### Contrat Cadre de la Convention Territoriale Globale 2020-2025- Avenant

Vu la Convention d'Objectif et de Financement pour le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et des communes de Genouilleux, Guéreins, Montmerle-sur-Saône signée après délibération N° 2018/12/18/04 du 18 décembre 2018 avec la CAF de l'Ain pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021,

Vu l'avenant 2 à la Convention d'Objectifs et de Financement pour le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 pour intégrer le Relais Assistants Maternels Saône Relais de Saint-Didier-sur-Chalaronne et les accueils de loisirs des communes de Garnerans, Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoisy au CEJ pour la période 2020-2021 signé après délibération N° 2020/12/15/19 du 15 décembre 2020 avec la CAF de l'Ain,

Vu le Contrat Cadre de la Convention Territoriale Globale 2020-2025 signé avec la CAF de l'Ain et les communes partenaires après la délibération N°2021/01/26/05 du 26 janvier 2021,

Vu la proposition de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain de signer un avenant au Contrat Cadre de la Convention Territoriale Globale 2020-2025 afin d'intégrer de nouvelles communes pour les deux dernières années de la CTG,

Madame BISIGNANO, Présidente de la Commission Social et vie sportive de la CCVSC a indiqué que la signature d'un avenant au Contrat Cadre de la Convention Territoriale Globale 2020-2025 est nécessaire afin d'intégrer les communes de **Chaleins**, Illiat, Lurcy, Mogneneins, Montceaux, Peyzieux-sur-Saône et Saint-Etienne-sur-Chalaronne. Cette dernière a précisé que les termes du Contrat Cadre initial restent inchangés.

Un avis favorable du Bureau Communautaire a été émis les 20 août et 10 septembre 2024,  
Un avis favorable de la commission Social et vie sportive a été émis les 28 août et 19 septembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la signature de l'avenant N°1 au Contrat Cadre de la convention cadre de la Convention Territoriale Globale 2020-2025 avec la CAF de l'Ain et les communes partenaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025, jointe en annexe.

AUTORISE le Maire à signer les documents s'y rapportant et à percevoir les subventions le cas échéant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### 5- Aménagement Entrée du village

M Patrice Ansoud, rappelle qu'une convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain a été signée en octobre 2023. Celle-ci concernait le réaménagement complet de l'entrée du village.

M Patrice Ansoud précise que suite à la commission travaux, il a été décidé de réduire le périmètre du projet aux options suivantes : drainage du futur terrain de foot, un terrain de tennis, l'aménagement de la zone multi-usage pour des stationnement et pour la pétanque.

M Patrice Ansoud propose la signature d'une convention pour une mission d'assistance de maîtrise d'oeuvre pour cet aménagement. Cette convention se fera avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain Une étude pré-opérationnelle a déjà été réalisée pour un montant de 2 970 euros. Dans le cadre de cette nouvelle convention, les missions de base s'élève à 2 750 euros auxquelles il conviendra d'ajouter les options suivantes : relevé topographique et étude géotechnique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M le Maire à signer cette nouvelle convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et tous les documents se rapportant à cet aménagement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

#### 6 - Batiment Duc

Perception de la subvention (12 000 euros) du Département suite à l'acquisition du bâtiment.

Un avant-projet pour l'aménagement du bâtiment est en cours par M Brindisi, Architecte.

Dans le cadre des financeurs et concernant l'aide de la Région, une fiche de recensement du projet est à déposer à la Région dans le cadre du dispositif "aménager mon territoire" 2022-2026. Le dossier complet devant être reçu avant fin 2025 avec un démarrage des travaux avant mars 2026.

M Knoepfli, Madame Leonet pensent qu'il faut attendre et donner des priorités aux projets. Une réunion est nécessaire afin de prioriser les projets pour la commune. M Konoepfli précise qu'il faut privilégier l'avenir en acquérant la propriété Dubost. M Goiffon ajoute que ce terrain, compte-tenu de son emplacement, est à protéger. M le Maire prendra contact avec M Morrier, directeur de l'EPF afin de voir les différentes possibilités si le choix s'orientait vers l'acquisition de ce terrain.

Mme Salvetti précise que le bâtiment Duc est également une priorité du fait de son emplacement et des besoins de la commune.

Une réunion sera organisée avant le prochain conseil municipal pour que chacun s'exprime sur les différents projets en cours ou à venir et ainsi permettre d'avancer sur les choix qui seront faits;

#### 7- Informations diverses

- M Jean-Philippe Beroud est nommé délégué à la CCVSC pour la commission Assainissement.

- Mme Gisèle Loron est nommée déléguée à la CCVSC pour la commission Tourisme.

- Information de l'état du nouveau camion de pompier qui présente un état de corrosion avancée. Une expertise est demandée et sera effectuée.

- Journée du Patrimoine - Une demande de création d'associations pour l'organisation de cette journée est demandée par certains élus.

Un constat est fait de la présence importante de fientes de pigeons dans le clocher et information est donnée de l'organisation d'une "corvée nettoyage" de l'église qui sera effectuée par les scouts.

- Mutation de M Benjamin Barralon au 1 er octobre 2024 pour la commune de Belleville-en-Beaujolais.

Le Secrétaire de séance,

Catherine SALVETTI



Fait à CHALEINS  
Le Maire,

Lucien MOLINES